

FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE



*En conformité avec la norme NF EN 15804+A2
et son complément national NF EN 15804+A2/CN*



**BARDAGE EN BOIS MASSIF ENTRE 26MM ET 40MM, AVEC OU
SANS PRÉSERVATION, AVEC OU SANS FINITION, AVEC ÉLÉMENTS
DE POSE, FABRIQUÉ PAR ISB**

TYPE DE FDES : FDES individuelle de gamme

N° D'ENREGISTREMENT INIES : 20251247817

PUBLICATION : 07/01/2026

VERSION : 1

Réalisation



A l'initiative de



INTRODUCTION

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité du déclarant selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la FDES d'origine ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN, le complément national NF EN 15804/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE La traduction littérale en français de « EPD (Environmental Product Declaration) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

GUIDE DE LECTURE

Les résultats de l'EICV sont affichés sous forme scientifique avec trois chiffres significatifs : 1,65E+02 se lit 1,65x10². Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.

ABREVIATIONS

ACV	Analyse de Cycle de Vie
AFNOR	Agence Française de Normalisation
COV	Composé Organique Volatil
DEP	Déclaration Environnementale Produit
DTU	Document Technique Unifié
EICV	Évaluation des Impacts du Cycle de Vie
FDES	Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
PCR	Règle de Catégorie de Produit (Product Category Rule)
UF	Unité Fonctionnelle

UNITES

MJ	Mégajoule (unité d'énergie)
kWh	Kilowattheure (unité d'énergie)
kg	Kilogramme (unité de masse)
m	Mètre (unité de longueur)
mm	Millimètre (unité de longueur)
m ²	Mètre carré (unité de surface)
m ³	Mètre cube (unité de volume)

PRECAUTION D'UTILISATION DE LA FDES POUR LA COMPARAISON DES PRODUITS

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2. La norme NF EN 15804+A2 définit au § 5.3 *Comparabilité des DEP* pour les produits de construction, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

« Par conséquent, une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations) ».

NOTE 1 En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socio-économiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires

INFORMATIONS GENERALES

Déclarant	Groupe ISB 4 Rue Augustin Frersnel – ZI Indusma – 35400 St-Malo Contact : Nicolas Lissa (Nicolas.Lissa@groupe-isb.fr)
Réalisation	Institut technologique FCBA 10 rue Galilée 77420 Champs-sur-Marne, www.fcba.fr
Type de FDES	FDES individuelle de gamme
Périmètre	« Du berceau à la tombe » (sur l'ensemble du cycle de vie, avec module D)
Produits couverts	Les produits couverts par la présente FDES sont ceux remplissant l'ensemble des conditions présentées dans les sections « Description du produit » (ci-dessous) et « Cadre de validité de la FDES » (à la fin de la FDES).
Sites de production couverts	Site de production du groupe ISB
Cadre de validité	Les résultats déclarés dans la présente FDES sont donnés pour un produit moyen de référence. Un cadre de validité a été établi afin de cadrer les principales caractéristiques de ce produit de référence.

DEMONSTRATION DE LA VERIFICATION

Vérification externe indépendante effectuée selon le programme INIES (Décembre 2025) (programme de déclaration environnementale conforme ISO 14025:2010)

La norme EN 15804 sert de règle pour la catégorie de produit	
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025:2010	
☐ interne ☒ externe	
Vérification par tierce partie : LEES-PERASSO Etienne, TIDE, 88 rue Anatole France, 38100 Grenoble	
N° d'enregistrement	20251247817
Date de première publication	07/01/2026
Date de mise à jour	-
Date de vérification	07/01/2026
Période de validité	☐ 2 ans ☒ 5 ans à compter de la date de 1 ^{ère} publication
Programme de vérification	 FDES INIES Avenue du Recteur Poincaré – 75016 PARIS – www.inies.fr

DESCRIPTION DU PRODUIT ET DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE

Unité fonctionnelle	Habiller et protéger 1m ² de façade par un bardage en bois massif, avec ou sans finition d'un bâtiment pendant 50 ans.
Unité	m ² (surface)
Performance principale	1 mètre carré (surface)
Description du produit	Le bardage bois est un revêtement extérieur fixé sur les façades d'un bâtiment, servant à habiller et protéger les murs contre les intempéries, les chocs et les variations climatiques.
Description de l'usage	Le bardage est utilisé à des fins de protection et d'esthétique sur les façades de bâtiments. Il est généralement fixé sur une ossature, le plus souvent en bois.
Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle	Sans objet
Déclaration de contenu	Le produit ne contient pas plus de 0,1% en masse de substances de la liste candidate selon le règlement REACH.
Preuves d'aptitude à l'usage	La mise en œuvre du produit est conforme aux préconisations du fabricant et aux DTU 41.2 « Revêtements extérieurs en bois ». La durabilité des bois est issue du fascicule FDP 20-651 "Durabilité des éléments et ouvrages en bois" et pour les bois préservés à la norme NFB 50-105 "Bois et matériaux à base de bois traités avec un produit de préservation préventif" Marquage CE selon Norme NF EN 14915 "Lambris et bardages bois — Caractéristiques, évaluation de conformité et marquage" Bois certifiés PEFC ou FSC ou Bois de France selon disponibilité
Lieu de fabrication	France
Circuit de distribution	BtoB et BtoC

PRINCIPAUX CONSTITUANTS ET EMBALLAGES

Le tableau suivant décrit les principaux composants du produit installé.

Principaux composants	Matériau	Masse (kg / m ²)
Bardage	Bois	17,8
Quincailleries posées sur chantier	Acier	0,18
Bois posés sur chantier	Bois	2,1

Le tableau suivant décrit les emballages du produit.

Emballages	Matériau	Masse (kg / m ²)
Cerclage plastique	PET	0,0069
Film plastique	LDPE	0,047

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Contenu en matière biosourcée (produit de référence)	17,8 kg / m ² (information à utiliser pour le Label Bâtiment Biosourcé)
Contenu en matière biosourcée (emballage)	0 kg / m ²

DUREE DE VIE DE REFERENCE (DVR)

Paramètre	Valeur
Durée de vie de référence	50 années
Propriétés de produit déclarées (à la sortie d'usine) et finitions	La conception des lames de bardage est conforme aux prescriptions du DTU 41.2 « Revêtements extérieurs en bois »
Mise en œuvre de qualité conformément aux instructions du fabricant	La mise en œuvre des lames de bardage est conforme aux prescriptions du DTU 41.2 « Revêtements extérieurs en bois »
Environnement extérieur	L'utilisation est possible dans les ouvrages relevant des classes d'emploi 3.1 ou 3.2 au sens de la norme NF EN 335. La classe d'emploi 3.1 correspond aux bois exposés en extérieur sans contact avec le sol exposé aux intempéries, avec séchage rapide. La classe d'emploi 3.2 correspond aux bois exposés en extérieur sans contact avec le sol exposé aux intempéries, avec humidification prolongée.
Environnement intérieur	Utilisation extérieur
Conditions d'utilisation	L'utilisation du produit est supposée conforme aux recommandations du fabricant.
Maintenance, par exemple fréquence exigée, type et qualité des composants remplaçables	Le produit étudié reçoit une couche de finition tous les 5 ans.

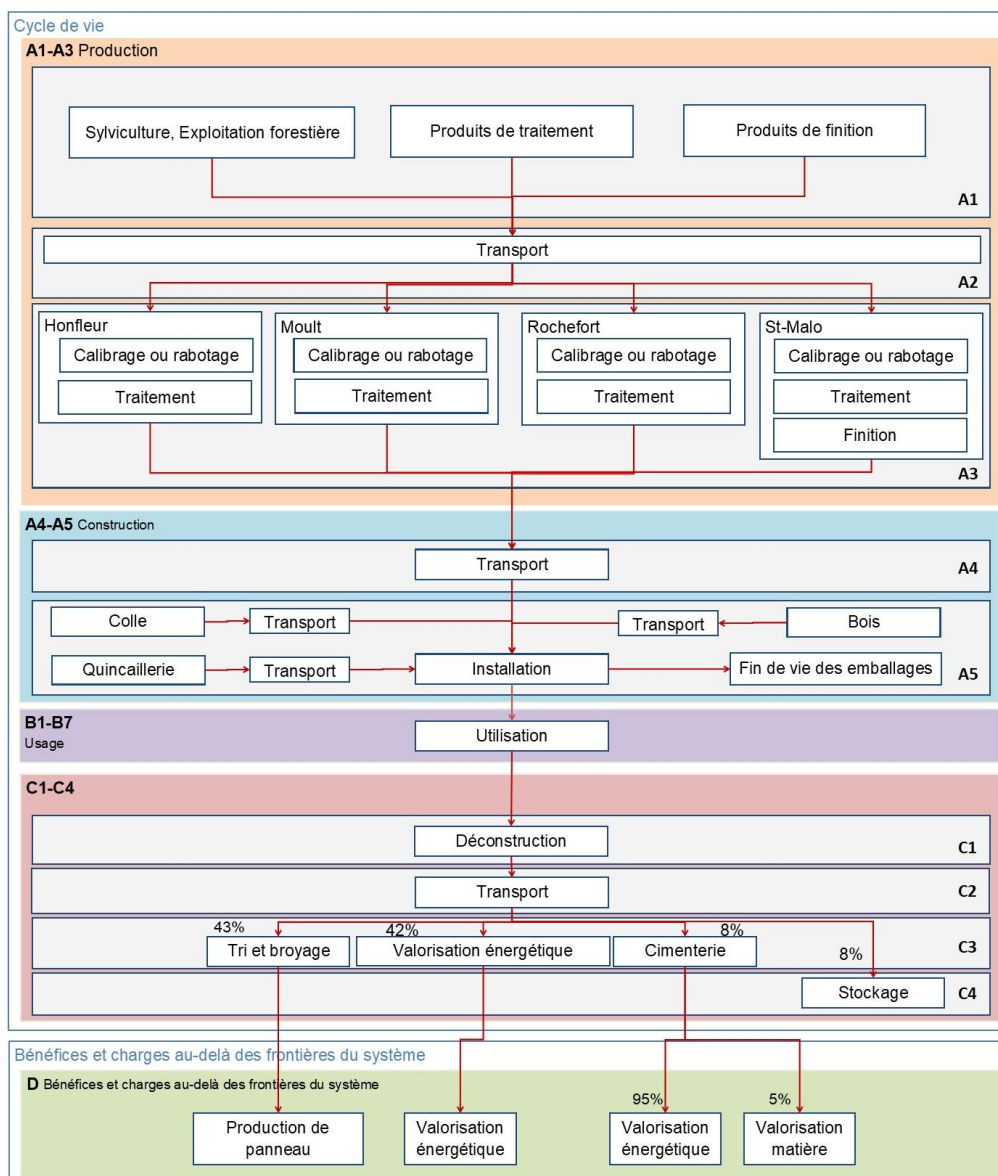
STOCKAGE CARBONE

Contenu en carbone biogénique (produit de référence) 7,3 kg C / m² dans le produit

Contenu en carbone biogénique (emballage) 0 kg / m²

ÉTAPES DU CYCLE DE VIE

Le diagramme suivant décrit les frontières du cycle de vie du produit et les processus inclus dans les différents modules.



Note : ce schéma est générique, se rapporter à la description du produit type et des principaux constituants pour plus de détails.

Le tableau ci-dessous précise les étapes prises en compte dans cette FDES.

DESCRIPTION DES FRONTIÈRES DU SYSTEME (X = INCLUS DANS L'ACV ; MND = MODULE NON DECLARE)														
ETAPE DE PRODUCTION	ETAPE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION		ETAPE D'UTILISATION							ETAPE DE FIN DE VIE				BENEFICES ET CHARGES AU-DELA DES FRONTIERES DU SYSTEME
	Transport	Processus de construction / installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation de l'énergie durant l'étape d'utilisation	Utilisation de l'eau durant l'étape d'utilisation	Démolition / Déconstruction	Transport	Traitement des déchets	Elimination	
Production														Possibilité de réutilisation, récupération, recyclage
A1-A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

A1-A3 – PRODUCTION

Cette étape inclut les étapes suivantes : A1, extraction et transformation des matières premières ; A2, transport des matières premières vers le site de fabrication ; A3, fabrication du produit.

Le bardage est fabriqué à partir de bois massif toute essence.

A4 – TRANSPORT VERS LE SITE DE CONSTRUCTION

Le tableau ci-dessous décrit le scénario considéré pour modéliser l'étape de transport du produit vers le site de construction.

Paramètre	Scénario
Véhicule utilisé et norme de pollution	Camion semi-remorque EURO 6
Distance	493 km

A5 – PROCESSUS DE CONSTRUCTION-INSTALLATION

Le tableau ci-dessous décrit le scénario considéré pour modéliser l'étape d'installation du produit sur le site de construction.

Paramètre	Scénario
Taux de perte à l'installation	5%
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifiés par matériau)	Quincailleries posées sur chantier : 0,18 kg / m2 Bois posés sur chantier : 2,13 kg / m²
Utilisation d'eau	Aucune.
Utilisation d'autres ressources	Aucune.
Description quantitative du type d'énergie et consommation durant le processus d'installation	Electricité : 0,0067 kWh / m2
Déchets de matières sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit	Quantité totale : 0,947 kg / m2
Matières sortantes (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	Déchets d'emballage - Plastique Recyclage : 0,016 kg / m2 Incinération : 0,0188 kg / m2 Stockage : 0,022 kg / m2
	Déchets - Bois Recyclage : 0,38 kg / m2 Incinération : 0,44 kg / m2 Stockage : 0,069 kg / m2
Émissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Aucune.

B1-B7 – ETAPES D'UTILISATION

Le produit étudié reçoit une couche de finition tous les 5 ans.

C1-C4 – ETAPES DE FIN DE VIE

Cette étape inclut les différents modules de fin de vie suivants : C1, déconstruction, démolition ; C2, transport jusqu'au traitement des déchets ; C3, traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage ; C4, élimination.

Paramètre	Scénario
Scénario de fin de vie	La fin de vie des produits en bois se base sur le scénario moyen français des déchets bois de construction : 43,2% des déchets bois sont recyclés en panneaux de particules, 41,6% sont incinérés avec valorisation énergétique, 7,5% sont incinérés en cimenterie et 7,7% sont enfouis. Ce scénario est décrit plus en détail dans le rapport : FCBA, Xerfi Specific, CODIFAB, & France Bois Forêt. (2022). Gestion des Déchets Bois du Bâtiment Phase 1 : Devenir des déchets bois issus de la construction neuve, de la démolition et de la rénovation du bâtiment - GDBAT. CODIFAB, France Bois Forêt. La fin de vie des quincailleries se base sur la répartition suivante : 94,6% des déchets sont recyclés, 3,5% sont incinérés, 1,9% sont enfouis.
Distance au centre de traitement pour le composant majoritaire	Déchets bois : 13 km
Système de récupération	Déchets bois Recyclage : 8,61 kg / m ² Valorisation énergétique : 8,29 kg / m ²
	Déchets acier Recyclage : 0,17 kg / m ² Valorisation énergétique : 0,006 kg / m ²
Elimination	Déchets bois Incinération en cimenterie : 1,5 kg / m ² Stockage en ISDND : 1,54 kg / m ²
	Déchets acier Incinération en cimenterie : 0,00018 kg / m ² Stockage en ISDND : 0,0034 kg / m ²
Emission de dioxyde de carbone biogénique provenant du carbone biogénique résiduel en décharge	1,8626 kg CO ₂ / m ²

D – BÉNÉFICES ET CHARGES AU-DELA DES FRONTIÈRES DU SYSTÈME

En conformité avec l'annexe L de la norme NF EN 15804 A2/CN, les bénéfices et charges au-delà des frontières du système comprennent pour les produits bois :

- au niveau du recyclage, le transport et la transformation des broyats de bois en matière première secondaire pour la fabrication de panneaux de particules bois, et la substitution de matière première vierge (sylviculture, exploitation forestière, transport, broyage, séchage),
- au niveau de l'incinération, la substitution de l'énergie thermique et électrique récupérée. Les différents processus impliqués sont décrits plus en détails dans le rapport cité ci-dessus.

Matières / matériaux valorisés sortant des frontières du système	Quantités associées de matières / matériaux considérés dans le module D	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières / matériaux / énergie économisés	Répartition des matières / matériaux considérés dans le module D par processus de recyclage
Bardage	16,43 kg / m2	Valorisation matière en panneaux de particules	Bois vierge	46,8%
		Valorisation énergétique en unité de cogénération et chaudière	Thermique : Gaz naturel Electrique : Electricité (mix électrique français)	45,1%
		Valorisation matière en cimenterie	Clinker	0,4%
		Valorisation énergétique en cimenterie	Coke de pétrole	7,7%
Quincailleries	0,168 kg / m2	Recyclage matière	Acier vierge	100%
Bois posés sur chantier	1,97 kg / m2	Valorisation matière en panneaux de particules	Bois vierge	43,2%
		Valorisation énergétique en unité de cogénération et chaudière	Thermique : Gaz naturel Electrique : Electricité (mix électrique français)	41,6%
		Valorisation matière en cimenterie	Clinker	0,4%
		Valorisation énergétique en cimenterie	Coke de pétrole	7,1%

RCP utilisée	Les normes suivantes servent de RCP : • NF EN 15804+A2:2019, « Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de construction », • NF EN 15804 A2/CN:2022, complément national à la norme citée ci-dessus, • NF EN 16485:2014, « Bois ronds et sciages - Déclarations environnementales de produits - Règles de définition des catégories de produits en bois et à base de bois pour l'utilisation en construction ».
Frontières du système	Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN.
Règle de coupure	Tous les flux de matière et d'énergie connus pour être susceptibles de provoquer des émissions significatives dans l'air, l'eau ou le sol ont été inclus. Les flux omis respectent la règle de coupure définie par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN.
Allocations	Les règles d'affectation fixées par les normes NF EN 15804+A2, NF EN 15804 A2/CN et NF EN 16485:2014 ont été respectées : • affectation évitée tant que possible ; • affectation fondée sur les propriétés physiques (par exemple masse, volume) lorsque la différence de revenus générés par les co-produits est faible ; • dans tous les autres cas, affectation fondée sur des valeurs économiques ; • flux de matières présentant des propriétés inhérentes spécifiques, par exemple contenu énergétique, composition élémentaire (par exemple teneur en carbone biogénique), toujours affectés de manière à refléter les flux physiques, quelle que soit l'affectation choisie pour le processus.
Représentativité	Les données spécifiques ont fait l'objet d'une collecte de données par questionnaire en ligne et sur site pour la période 2023. Les données d'ICV génériques utilisées sont pour la plupart issues de la base de données Ecoinvent V3.10, dont la dernière mise à jour date de mars 2024. Elles correspondent à des processus se déroulant en France, en Europe ou dans le Monde, la donnée la plus précise ayant été privilégiée, et des ajustements ayant été réalisés si nécessaire. Les données sélectionnées sont toutes selon une allocation Cut-off. Le mix électrique français résiduel de 2023 est utilisé pour l'étape de fabrication.
Variabilité	La probabilité qu'un produit couvert par cette FDES ait des impacts inférieurs à 135 % de ceux déclarés dans celle-ci est de 95 % pour les impacts environnementaux témoins suivants, dont la variabilité a été estimée à l'aide d'une simulation de Monte-Carlo : - Changement climatique - Total (Intervalle de variation : [5,03E+00 ; 8,15E+00], valeur déclarée : 7,47E+00) - Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières (Intervalle de variation : [8,86E+01 ; 1,44E+02], valeur déclarée : 1,30E+02) - Déchets non dangereux éliminés (Intervalle de variation : [6,04E+00 ; 1,12E+01], valeur déclarée : 8,68E+00).

RESULTATS DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DU CYCLE DE VIE

Les tableaux suivants synthétisent les résultats de l'ACV.

En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des arrondis.

Pour les indicateurs énergétiques utilisés en tant que matière première : une valeur négative correspond au changement d'utilisation passant de matières premières à combustibles (en cas d'incinération par exemple). Application de l'Annexe I de la NF EN 15804+A2/CN.

La mention « ND » signifie : Non déclaré. Les indicateurs additionnels ne sont pas déclarés car les incertitudes sur ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à ces indicateurs est limitée.

L'exonération de responsabilité des indicateurs « Épuisement de ressources abiotiques – minéraux et métaux », « Épuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles » et « Besoin en eau » est de niveau 2. Les résultats de ces indicateurs d'impact environnementaux doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes sur ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à ces indicateurs est limitée.

INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE RÉFÉRENCE

		Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Changement climatique - total	kg CO ₂ éq. / UF	-2,30E+01	1,01E+00	-2,16E+00	0,00E+00	8,73E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,27E-04	5,45E-02	2,88E+01	2,74E+00	-1,05E+01
Changement climatique - combustibles fossiles	kg CO ₂ éq. / UF	3,71E+00	1,01E+00	1,63E+00	0,00E+00	8,66E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,13E-04	5,45E-02	4,93E-01	1,23E-02	-1,01E+01
Changement climatique - biogénique	kg CO ₂ éq. / UF	-2,67E+01	5,41E-04	-3,80E+00	0,00E+00	6,39E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,35E-05	4,67E-05	2,83E+01	2,73E+00	-3,76E-01
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO ₂ éq. / UF	3,96E-02	3,58E-04	6,87E-03	0,00E+00	7,04E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,58E-07	2,46E-05	8,88E-05	3,24E-06	-2,71E-03
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 éq. / UF	1,85E-07	2,11E-08	3,42E-08	0,00E+00	1,80E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,78E-11	1,25E-08	1,39E-07	4,84E-09	-1,55E-06
Acidification	mole H ⁺ éq. / UF	2,54E-02	2,39E-03	8,16E-03	0,00E+00	1,05E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,18E-06	2,71E-04	1,66E-02	1,19E-04	-1,40E-02
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P éq. / UF	4,77E-04	8,16E-06	1,43E-04	0,00E+00	3,83E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,64E-09	4,32E-07	1,18E-05	4,49E-07	-7,35E-05
Eutrophisation aquatique marine	kg N éq. / UF	7,80E-03	6,13E-04	2,28E-03	0,00E+00	7,54E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,61E-07	9,03E-05	4,70E-03	3,44E-04	-3,17E-03
Eutrophisation terrestre	mole N éq. / UF	8,00E-02	6,78E-03	2,55E-02	0,00E+00	7,77E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,76E-06	9,95E-04	6,84E-02	4,85E-04	-3,35E-02
Formation d'ozone photochimique	kg COVNM éq. / UF	3,28E-02	4,15E-03	9,46E-03	0,00E+00	3,89E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,69E-06	2,85E-04	1,31E-02	2,75E-04	-1,24E-02
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux)	kg SB éq. / UF	5,15E-05	2,83E-06	8,88E-06	0,00E+00	8,72E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,26E-09	2,35E-07	1,55E-06	4,95E-08	-8,45E-06
Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)	MJ / UF	8,53E+01	1,52E+01	2,25E+01	0,00E+00	1,51E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,38E-02	8,30E-01	9,22E+00	3,54E-01	-1,97E+02
Besoin en eau	m3 de privation éq. dans le monde / UF	7,59E-01	7,23E-02	2,54E-01	0,00E+00	7,07E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,94E-04	2,63E-03	9,64E-02	1,65E-03	-2,70E-01

INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS																
		Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Emissions de particules fines	<i>Incidence de maladies / UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Rayonnements ionisants (santé humaine)	<i>kBq de U235 éq. / UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ecotoxicité (eaux douces)	<i>CTUe / UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Toxicité humaine, effets cancérigènes	<i>CTUh / UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	<i>CTUh / UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols	<i>sans dimension</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

UTILISATION DES RESSOURCES

		Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ / UF	1,02E+01	2,41E-01	9,58E+00	0,00E+00	1,26E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,50E-03	1,33E-02	1,54E+02	2,30E-02	-4,23E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées en tant que matières premières	MJ / UF	2,72E+02	0,00E+00	4,04E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	- 2,88E+02	0,00E+00	-5,54E+01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ / UF	2,82E+02	2,41E-01	5,00E+01	0,00E+00	1,26E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,50E-03	1,33E-02	- 1,35E+02	2,30E-02	-9,77E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ / UF	8,32E+01	1,52E+01	2,34E+01	0,00E+00	1,51E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,38E-02	8,30E-01	9,22E+00	3,54E-01	-1,97E+02
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées en tant que matières premières	MJ / UF	2,11E+00	0,00E+00	- 1,42E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ / UF	8,53E+01	1,52E+01	2,20E+01	0,00E+00	1,51E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,38E-02	8,30E-01	9,22E+00	3,54E-01	-1,97E+02
Utilisation de matière secondaire	kg / UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-2,35E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ / UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ / UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m3 / UF	3,14E-02	2,21E-03	9,92E-03	0,00E+00	1,85E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,12E-05	1,01E-04	3,45E-03	4,64E-04	-2,47E-02

CATÉGORIE DE DÉCHETS																
		Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Déchets dangereux éliminés	kg / UF	2,85E-02	4,05E-04	9,19E-03	0,00E+00	1,27E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,70E-07	6,63E-04	6,59E-02	3,37E-04	-1,27E-01
Déchets non dangereux éliminés	kg / UF	3,67E+00	1,46E+00	1,71E+00	0,00E+00	1,67E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,98E-04	4,28E-02	1,33E-01	1,57E+00	-5,23E-01
Déchets radioactifs éliminés	kg / UF	4,99E-04	4,56E-06	5,91E-05	0,00E+00	2,62E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,59E-07	5,56E-06	7,82E-05	2,37E-06	-9,18E-04

FLUX SORTANTS																
		Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Composants destinés à la réutilisation	kg / UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg / UF	1,01E+00	0,00E+00	5,15E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,04E+00	0,00E+00	-9,36E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg / UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie fournie à l'extérieur - Electricité	MJ / UF	0,00E+00	0,00E+00	8,83E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,54E+01	0,00E+00	-1,61E+01
Énergie fournie à l'extérieur - Vapeur	MJ / UF	0,00E+00	0,00E+00	5,53E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,06E+02	0,00E+00	-1,12E+02
Énergie fournie à l'extérieur - Gaz	MJ / UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

SYNTHESE DES INDICATEURS

Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »							
		Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE RÉFÉRENCE							
Changement climatique - total	kg CO ₂ éq. / UF	-2,30E+01	-1,15E+00	8,73E-02	3,16E+01	7,58E+00	-1,05E+01
Changement climatique - combustibles fossiles	kg CO ₂ éq. / UF	3,71E+00	2,64E+00	8,66E-02	5,60E-01	6,99E+00	-1,01E+01
Changement climatique - biogénique	kg CO ₂ éq. / UF	-2,67E+01	-3,80E+00	6,39E-04	3,10E+01	5,42E-01	-3,76E-01
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO ₂ éq. / UF	3,96E-02	7,23E-03	7,04E-05	1,17E-04	4,70E-02	-2,71E-03
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 éq. / UF	1,85E-07	5,52E-08	1,80E-09	1,57E-07	3,99E-07	-1,55E-06
Acidification	mole H ⁺ éq. / UF	2,54E-02	1,05E-02	1,05E-03	1,70E-02	5,40E-02	-1,40E-02
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P éq. / UF	4,77E-04	1,52E-04	3,83E-06	1,27E-05	6,46E-04	-7,35E-05
Eutrophisation aquatique marine	kg N éq. / UF	7,80E-03	2,89E-03	7,54E-05	5,13E-03	1,59E-02	-3,17E-03
Eutrophisation terrestre	mole N éq. / UF	8,00E-02	3,23E-02	7,77E-04	6,99E-02	1,83E-01	-3,35E-02
Formation d'ozone photochimique	kg COVNM éq. / UF	3,28E-02	1,36E-02	3,89E-04	1,36E-02	6,05E-02	-1,24E-02
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux)	kg SB éq. / UF	5,15E-05	1,17E-05	8,72E-07	1,84E-06	6,59E-05	-8,45E-06
Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)	MJ / UF	8,53E+01	3,77E+01	1,51E+00	1,05E+01	1,35E+02	-1,97E+02
Besoin en eau	m ³ de privation éq. dans le monde / UF	7,59E-01	3,27E-01	7,07E-02	1,01E-01	1,26E+00	-2,70E-01
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS							
Emissions de particules fines	Incidence de maladies / UF	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Rayonnements ionisants (santé humaine)	kBq de U235 éq. / UF	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ecotoxicité (eaux douces)	CTUe / UF	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Toxicité humaine, effets cancérigènes	CTUh / UF	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	CTUh / UF	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols	sans dimension	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »							
		Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
UTILISATION DES RESSOURCES							
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ / UF	1,02E+01	9,82E+00	1,26E-01	1,54E+02	1,74E+02	-4,23E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées en tant que matières premières	MJ / UF	2,72E+02	4,04E+01	0,00E+00	-2,88E+02	2,44E+01	-5,54E+01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ / UF	2,82E+02	5,02E+01	1,26E-01	-1,34E+02	1,98E+02	-9,77E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ / UF	8,32E+01	3,86E+01	1,51E+00	1,05E+01	1,34E+02	-1,97E+02
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées en tant que matières premières	MJ / UF	2,11E+00	-1,42E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,97E-01	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ / UF	8,53E+01	3,72E+01	1,51E+00	1,05E+01	1,34E+02	-1,97E+02
Utilisation de matière secondaire	kg / UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-2,35E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ / UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ / UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m3 / UF	3,14E-02	1,21E-02	1,85E-03	4,04E-03	4,94E-02	-2,47E-02

CATÉGORIES DE DÉCHETS							
Déchets dangereux éliminés	kg / UF	2,85E-02	9,60E-03	1,27E-04	6,69E-02	1,05E-01	-1,27E-01
Déchets non dangereux éliminés	kg / UF	3,67E+00	3,16E+00	1,67E-01	1,75E+00	8,75E+00	-5,23E-01
Déchets radioactifs éliminés	kg / UF	4,99E-04	6,37E-05	2,62E-06	8,71E-05	6,52E-04	-9,18E-04
FLUX SORTANTS							
Composants destinés à la réutilisation	kg / UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg / UF	1,01E+00	5,15E-01	0,00E+00	9,04E+00	1,06E+01	-9,36E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg / UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie fournie à l'extérieur - Electricité	MJ / UF	0,00E+00	8,83E-01	0,00E+00	1,54E+01	1,62E+01	-1,61E+01
Énergie fournie à l'extérieur - Vapeur	MJ / UF	0,00E+00	5,53E+00	0,00E+00	1,06E+02	1,12E+02	-1,12E+02
Énergie fournie à l'extérieur - Gaz	MJ / UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES PENDANT L'ETAPE D'UTILISATION

AIR INTERIEUR

Emissions réglementaires de polluants volatils dans l'air intérieur selon l'arrêté du 19 avril 2011 Aucun essai n'a été réalisé.

Autres émissions de polluants volatils dans l'air intérieur hors étiquette réglementaire Non concerné

Émissions radioactives naturelles Aucun essai n'a été réalisé.

Autres informations sur la qualité sanitaire des espaces intérieurs Aucun essai n'a été réalisé.

SOL ET EAU

Émissions dans l'eau destinée à la consommation humaine Sans objet car le produit n'est pas en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.

Émissions dans les eaux de ruissellement, d'infiltration, de surface ou de la nappe phréatique Le produit est potentiellement en contact avec des eaux de ruissellement. Aucun essai n'a été réalisé.

Émissions dans le sol Sans objet car les produits ne sont pas en contact avec le sol.

CONTRIBUTION A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS

Confort hygrothermique Aucun essai n'a été réalisé.

Confort acoustique Aucun essai n'a été réalisé.

Confort visuel Aucun essai n'a été réalisé.

Confort olfactif Aucun essai n'a été réalisé.

Autres informations sur le confort Sans objet.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Aucune information additionnelle.

CADRE DE VALIDITE DE LA FDES

Un domaine de validité environnementale de la FDES a été établi en conformité avec l'annexe L de la norme NF EN 15804 A2/CN, à partir d'analyses de gravité et de sensibilité réalisées sur les paramètres de la modélisation ACV.

Ces analyses ont été réalisées pour les indicateurs témoins suivants :

- Potentiel de réchauffement global total ;
- Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable totale ;s
- Déchets non dangereux éliminés.

Ce domaine de validité est défini comme le non-dépassement de plus de 35% des résultats déclarés dans cette FDES et pour le total cycle de vie pour ces aspects environnementaux témoins.

La présente FDES couvre les produits remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

- **Produit type** : les produits pouvant utiliser la présente FDES doivent être conformes à la section « Description du produit » ;
- **Ayant droit** : le groupe ISB et les entreprises qui commercialisent ses bardages.
- **Paramètres sensibles** : afin de respecter le domaine de validité environnementale défini ci-dessus, les paramètres sensibles, mesurables et maîtrisés du cycle de vie du produit doivent respecter les plages de variation présentées dans le tableau suivant (se renseigner auprès du fabricant pour obtenir ces informations).

Paramètre	Valeur
Epaisseur	26 mm ≤ épaisseur ≤ 40 mm
Site de production	Honfleur/ Moulit / Saint-Malo
Traitement	Tous les produits traités ou non traités
Distance chantier	≤ 800 km
Bois chantier	Suivi des recommandations de la fiche technique (≤ 0,0053 m3)